

**Procès-verbal de la 169<sup>e</sup> assemblée du  
conseil d'établissement du Cégep de Lanaudière à Joliette  
tenue le jeudi 22 février 2024, à 18 h**

**PARTICIPENT À CETTE ASSEMBLÉE**

- Mme Annie Bacon
- Mme Sonia Ducharme-Beausoleil
- Mme Caroline Gagnon (à distance)
- Mme Albanie Leduc
- Mme Maryse Locat
- Mme Alexandra Roy (à distance)
- M. Jean-Pierre Trépanier (à distance)
- Mme Mégane Bourdon-Marchand
- M. Dave Dupuis
- M. Antoine Jolicoeur
- Mme Amélie Lepage
- Mme Emmanuelle Richard
- Mme Andrée Saint-Georges (à distance)

**• ABSENCES**

- M. Hugues Doucet

**PARTICIPENT ÉGALEMENT À CETTE ASSEMBLÉE**

- Mme Claudine Banville, enseignante au programme *Techniques des procédés et de la qualité des aliments*
- Mme Christelle Charbonneau, conseillère pédagogique à la Formation continue
- Mme Annie Deschênes, conseillère pédagogique au Service des programmes et du développement pédagogique
- Mme Josianne Lafrance, directrice adjointe au Service des programmes et du développement pédagogique
- Mme Mélanie Mainville, directrice adjointe au Service des programmes et du développement pédagogique

**AGIT À TITRE DE SECRÉTAIRE**

- Mme Hélène Latendresse

## 1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Ayant constaté le quorum, la présidente ouvre la réunion à 18 h et souhaite la bienvenue aux membres.

Des félicitations sont offertes à Mme Andrée Saint-Georges pour le renouvellement de son mandat, ainsi qu'à M. Hugues Doucet et M. Antoine Jolicoeur pour leur nomination au sein du conseil d'établissement.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

La présidente fait la lecture de l'ordre du jour.

<b>CECJ240222-01</b>	<p>Sur proposition de Mme Andrée Saint-Georges, dûment appuyée par Mme Amélie Lepage, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié :</p> <p style="text-align: center;">- Le point 9 devient un dépôt de document.</p> <p><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
----------------------	---

### ORDRE DU JOUR

1.	Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée
2.	Adoption de l'ordre du jour
3.	Adoption des procès-verbaux : 3.1 de la 166 <sup>e</sup> réunion tenue le 9 novembre 2023 et suivis 3.2 de la 167 <sup>e</sup> réunion extraordinaire tenue le 4 décembre 2023 et suivis 3.3 de la 168 <sup>e</sup> réunion extraordinaire (procédure d'exception) et suivis
4.	Composition du Conseil d'établissement et des sièges vacants
5.	Élection de la vice-présidence
6.	Adoption de la mise à jour de l'AEC (Attestation d'études collégiales) <i>Techniques en inspection de bâtiments</i> par Mme Christelle Charbonneau, conseillère pédagogique
7.	Adoption du rapport de suivi d'évaluation en français par Mme Josianne Lafrance, directrice adjointe, Mme Annie Deschênes, conseillère pédagogique
8.	<i>Technologie des procédés et de la qualité des aliments (TPQA)</i> par Mme Claudine Banville, enseignante du programme TPQA et Mme Mélanie Mainville, directrice adjointe au Service des programmes et du développement pédagogique 8.1 Adoption du cahier programme 8.2 Adoption du rapport d'actualisation
9.	Dépôt de la reconduction, en 2024-2025, de l'offre de cours complémentaires 2023-2024
10.	Adoption des calendriers scolaires 2024-2025
11.	Avis sur les modifications au Règlement no 4 sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents et au Règlement no 5 sur les droits de scolarité et de toute nature
12.	Recommandation d'émission de diplômes

13.	Rapport de la direction
14.	Rapport de la présidence
15.	Dépôt de documents : 15.1 Bilan 2022-2023 et du plan de travail 2023-2024 de la Formation continue 15.2 États financiers 2022-2023
16.	Divers : Prochaines rencontres : 18 avril 2024, 24 avril 2024 (extraordinaire) et 30 mai 2024
17.	Processus de renouvellement de mandat de la direction générale (huis clos)
18.	Levée de l'assemblée

### 3. Adoption du procès-verbal

#### 3.1 de la 166<sup>e</sup> réunion tenue le 9 novembre 2023 et suivis

CECJ240222-02	Sur proposition de Mme Andrée Saint-Georges, dûment appuyée par Mme Albanie Leduc, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 166 <sup>e</sup> réunion tenue le 9 novembre 2023.  <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>
---------------	--

Suivis :

#### Point 3.1

Concernant *Techniques policières* : La demande a été refusée au ministère. La principale raison du refus est liée aux coûts d'implantation de ce programme dans notre collège.

#### Point 10.2 concernant le sondage sur le format des réunions du conseil d'établissement

Résultats du sondage : (12 répondants)

Option 1 (en virtuel) : 1 vote

Option 2 (en présentiel) : 1 vote

Option 3 (hybride, en présentiel avec possibilité de joindre la rencontre via Teams) : 6 votes

Option 4 (en alternance) : 4 votes

C'est l'option 3 qui a été retenue. Ce sera une formule hybride : Les rencontres se tiendront en présentiel avec la possibilité pour les membres qui ne peuvent être sur place de se joindre à la rencontre via la plateforme Teams.

#### 3.2 de la 167<sup>e</sup> réunion extraordinaire tenue le 4 décembre 2023 et suivis

CECJ240222-03	Sur proposition de M. Dave Dupuis, dûment appuyée par Mme Caroline Gagnon, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 167 <sup>e</sup> réunion extraordinaire tenue le 4 décembre 2023.  <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>
---------------	---

Aucun sujet ne donne lieu à un suivi particulier.

### 3.3 de la 168<sup>e</sup> réunion extraordinaire (procédure d'exception)

CECJ240222-04	<p>Sur proposition de Mme Annie Bacon, dûment appuyée par Mme Amélie Lepage, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 168<sup>e</sup> réunion extraordinaire tenue par mesure d'exception tel que modifié :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme Albanie Leduc n'était pas absente.</li> </ul> <p><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
---------------	--

Aucun sujet ne donne lieu à un suivi particulier.

### 4. Composition du Conseil d'établissement et des sièges vacants

Un document a été déposé aux membres concernant la composition.

La président mentionne les postes vacants : un représentant des parents, ainsi qu'un étudiant du secteur technique.

L'étudiante, qui était représentante du secteur préuniversitaire, nous informe qu'elle a fait un changement de programme et qu'elle représente maintenant le secteur technique. Le poste vacant est donc celui d'un étudiant provenant du secteur préuniversitaire.

### 5. Élections à la présidence et à la vice-présidence

En vertu du Règlement numéro 1 : Règlement de régie interne, on procède à la nomination à la présidence et à la vice-présidence à la réunion du conseil d'établissement suivant l'adoption des états financiers par le conseil d'administration, ce qui a été fait en février dernier. La nomination de la vice-présidence n'avait pu se faire à ce moment.

CECJ240222-05	<p>Sur proposition de Mme Sonia Ducharme-Beausoleil dûment appuyée par Mme Maryse Locat, il est résolu que le conseil d'établissement nomme Madame Andrée Saint-Georges au poste de vice-présidente.</p> <p><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
---------------	--

## 6. Adoption de la mise à jour de l'AEC (Attestation d'études collégiales) *Techniques en inspection de bâtiments*

La conseillère pédagogique à la Formation continue mentionne que l'Attestation d'études collégiales *Techniques d'inspection de bâtiments* vise à former des techniciennes et des techniciens pouvant inspecter visuellement un bâtiment d'habitation de catégorie 1 (les bâtiments de catégorie 1 sont des bâtiments d'habitation tels que les maisons seules, les maisons jumelées, les maisons en rangée et les maisons mobiles, ainsi que les bâtiments d'habitation comportant d'une à six unités privées ainsi qu'une unité privée dans tout type de bâtiment).

Les cours portant sur les techniques d'inspection totalisent maintenant 360 heures contact et les cours portant sur les habiletés connexes de l'inspection totalisent 285 heures contact. Le programme est passé de 555 heures à 630 heures.

L'élaboration du présent programme respecte entièrement les obligations exprimées par la RBQ en lien avec la formation initiale des inspectrices et des inspecteurs en bâtiment d'habitation. La délivrance d'un certificat de catégorie 1 d'inspecteur en bâtiment d'habitation sera conditionnelle à l'obtention d'une attestation d'études collégiales basée sur l'apprentissage de l'une ou l'autre des éditions de la norme BNQ-3009-500, tel qu'énoncé au projet de règlement sur l'encadrement de l'inspection d'un bâtiment d'habitation (REIBH).

### Projet de résolution

**Attendu** la révision nécessaire du programme en fonction des nouvelles réglementations;

**Attendu** la réponse à un besoin de formation de la clientèle sur notre territoire et ceux avoisinant;

**Attendu** les perspectives d'emplois favorables dans Lanaudière, les régions limitrophes et l'ensemble du Québec;

**Attendu** l'absence d'offre actuelle environnante ;

**Attendu** l'avis favorable du département de génie civil;

**Attendu** l'avis favorable du comité de programme de *Technologie du génie civil*;

**Attendu** l'avis favorable du comité de gestion pédagogique;

**Attendu** l'avis favorable du comité des relations de travail;

**Attendu** l'avis favorable de la commission des études;

CECJ240222-06	<p>Sur proposition de M. Jean-Pierre Trépanier, dûment appuyée par Mme Andrée Saint-Georges, il est proposé d'adopter la nouvelle version du programme Attestation d'études collégiales <i>Inspection de bâtiments</i> du Cégep Montmorency et que ce programme d'études relève du programme <i>Technologie du génie civil</i> (221.B0) au collège constituant de Joliette.</p> <p><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
---------------	---

## 7. Adoption du rapport de suivi d'évaluation en français

La directrice adjointe au service des programmes et du développement pédagogique rappelle que la Politique institutionnelle de gestion et d'évaluation des programmes d'études (PIGEP) stipule aux articles 2.10 et 3.6 que le comité de programme veille au suivi d'évaluation et rédige un rapport final de suivi d'évaluation. La période de suivi d'évaluation correspond au délai requis pour mettre en œuvre les recommandations découlant du rapport d'évaluation ce qui correspond habituellement pour les disciplines de la formation générale à une durée de 5 ans.

La conseillère pédagogique au service des programmes et du développement pédagogique mentionne que cette évaluation s'est réalisée pendant l'année scolaire 2018. Le rapport ainsi que le plan d'action comportant six (6) recommandations ont été adoptés le 20 février 2019.

Le suivi des six (6) recommandations découlant du rapport d'évaluation s'est réalisé à travers les appréciations annuelles du programme des quatre dernières années.

La production du présent rapport constitue la dernière phase du processus de suivi d'évaluation des cours de français de la formation générale commune du CRLJ.

### Projet de résolution

**Attendu** les travaux du département de français;

**Attendu** l'avis favorable du département de français;

**Attendu** l'avis favorable du comité de gestion pédagogique;

**Attendu** l'avis favorable de la commission des études;

CECJ240222-07	<p>Sur proposition de Mme Albanie Leduc, dûment appuyée par Mme Maryse Locat, il est proposé d'adopter le Rapport final de suivi d'évaluation des cours de français de la formation générale commune.</p> <p><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
---------------	---

## 8. *Technologie des procédés et de la qualité des aliments* (TPQA) : Adoption du cahier programme et du rapport d'actualisation

Le dossier est présenté par le conseiller pédagogique au service des programmes et du développement pédagogique et une enseignante au programme TPQA.

En juin 2022, le département a déposé un projet modernisant le programme de *Technologie des procédés et de la qualité des aliments* (154.A0) au Ministère de l'Enseignement supérieur à la suite de la demande de la ministre.

À l'automne 2022, un comité a été mandaté afin de faire l'analyse des préalables de mathématique et de science pour le programme de *Technologie des procédés et de la qualité des aliments* (154.A0). À l'hiver 2023, le Ministère de l'Enseignement supérieur a décidé de retirer le préalable de mathématique TS ou SN de 4e secondaire, et ce à partir de l'automne 2024.

La direction du collège a mandaté le comité programme *Technologie des procédés et de la qualité des aliments* (154.A0) de procéder à l'actualisation du cahier programme basé sur ce projet modernisant et les changements de préalables.

Le cahier programme a été mis à jour afin de refléter trois volets distincts : contrôle de la qualité, recherche et développement et production. Cette refonte a aussi permis d'inclure des activités intégrées au travail (AIT), le développement de compétences numériques et l'intégration de l'amélioration de la qualité nutritive des produits transformés.

### Projet de résolution

**Attendu** les travaux du comité programme;

**Attendu** la recommandation du comité programme du programme *Technologie des procédés et de la qualité des aliments* (154.A0);

**Attendu** l'avis favorable du comité de gestion pédagogique;

**Attendu** l'avis favorable de la commission des études;

CECJ240222-08	<p>Sur proposition de Mme Amélie Lepage, dûment appuyée par Mme Maryse Locat, il est proposé d'adopter le Cahier programme du programme <i>Technologie des procédés et de la qualité des aliments</i> (154.A0) et le Rapport d'actualisation du programme <i>Technologie des procédés et de la qualité des aliments</i> (154.A0).</p> <p><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
---------------	---

### 9. Dépôt de la reconduction, en 2024-2025, de l'offre de cours complémentaires 2023-2024

La directrice explique qu'aucun enseignant n'avait été nommé pour siéger au comité des cours complémentaires. Il n'y avait donc aucun expert de contenu sur le comité ce qui a fait en sorte qu'il n'y a pas eu d'appel d'offre pour l'année 2024-2025.

L'offre de cours complémentaire est donc la même qu'en 2023-2024 à l'exception d'un cours de bureautique qui a été retiré, car le programme a été fermé par le ministère.

## 10. Adoption des calendriers scolaires 2024-2025

La directrice présente le projet des calendriers scolaires pour la prochaine année. Elle mentionne qu'il y a eu une reformulation des notes de bas de page pour permettre une meilleure compréhension.

L'étudiante émet le souhait d'une semaine de relâche à la session de l'automne pour les prochains calendriers scolaires. Le point sera amené par l'étudiante à une prochaine rencontre de la commission des études.

### Projet de résolution

**Attendu** que le *Règlement des études collégiales* article 18 stipule que: *Le collège doit organiser, durant la période débutant le 1<sup>er</sup> juillet d'une année et se terminant le 30 juin de l'année suivante, au moins deux sessions comportant chacune un minimum de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation.*

*Toutefois, le collège peut, exceptionnellement, au regard d'un programme d'études qui requiert l'application de modalités pédagogiques particulières, dans la mesure où toutes les conditions du programme prescrites par le ministre sont respectées, organiser une session qui comporte moins de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation.*

**Attendu** que l'article 29 du RREC (modifié en 2008) stipule que *le ministre détermine, en fonction de la durée de la session, la date limite avant laquelle l'étudiant doit avoir signifié l'abandon d'un cours pour éviter qu'un échec ne soit porté à son bulletin.*

**Attendu** que la résolution CARL-050207-15 du conseil d'administration traitant des balises administratives concernant l'établissement du calendrier scolaire stipule que :

- 1 Le calendrier scolaire compte légalement quatre-vingt-deux (82) jours par session, mais peut compter quatre-vingt-trois (83) jours, selon les décisions du conseil d'établissement, le tout conformément à l'article 18 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC).*
- 2. Les jours suivants sont fériés ou chômés pour tous les employés : le 1<sup>er</sup> janvier (Nouvel An), le Vendredi saint, le lundi de Pâques, le premier lundi de septembre (Fête du Travail), le deuxième lundi d'octobre (jour de l'Action de Grâce) et le 25 décembre (Noël).*
- 3. Les enseignants ont un délai maximal de cinq jours après la fin de la session pour remettre leurs notes.*
- 4. Les opérations de l'intersession à Joliette, requièrent quatorze (14) jours de travail ouvrables, à l'Assomption, requièrent douze (12) jours de travail ouvrables et à Terrebonne, quatorze (14) jours de travail ouvrables entre la remise des notes et le début de la session d'hiver pour effectuer les tâches administratives au regard du RREC et des règlements et politiques du Cégep régional.*
- 5. Les horaires des cinq jours de la semaine sont répétés quinze (15) fois en séquences en minimisant la substitution de journées pour faciliter la continuité des activités de façon à satisfaire aux règles de calcul d'unités allouées à chaque cours.*
- 6 Le directeur du collège constituant ajuste son calendrier scolaire pour des modifications de force majeure, de boycott ou de grève de trois jours ou moins. Le conseil d'établissement adopte les modifications de plus de trois jours à son calendrier scolaire, à la suite de l'avis de la commission des études.*



**Attendu** l'adoption du comité de gestion pédagogique,

**Attendu** l'avis favorable de la commission des études;

CECJ240222-09	<p>Sur proposition de Mme Amélie Lepage, dûment appuyée par Mme Andrée Saint-Georges, il est proposé d'adopter les calendriers scolaires 2024-2025.</p> <p><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
---------------	---

**11. Avis sur les modifications au Règlement no 4 sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents et au Règlement no 5 sur les droits de scolarité et de toute nature**

La directrice explique que les Règlements no 4 et no 5 ont été révisés principalement dans leur forme linguistique. Certains éléments ont été déplacés ou éclaircis pour faciliter la compréhension. Il n'y a pas eu de modification sur le fond. Tous les éléments liés à la tarification ont été déplacés dans les annexes.

**Projet de résolution**

**Attendu** que les droits d'admission sont inchangés pour l'année scolaire 2024-2025;

**Attendu** que les modifications portent sur des frais pour des cours optionnels;

**Attendu** la recommandation de la direction du collège constituant de Joliette;

CECJ240222-10	<p>Sur proposition de M. Dave Dupuis, dûment appuyée par Mme Amélie Lepage, il est proposé de donner un avis favorable aux modifications proposées au Règlement no 4 sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants qui fréquentent le Cégep régional de Lanaudière.</p> <p><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
---------------	--

**Projet de résolution**

**Attendu** que les droits de toute nature à l'enseignement régulier visent à financer les activités propres à la vie étudiante;

**Attendu** que la gestion de la vie étudiante est sous la juridiction des collèges et que ceux-ci déterminent la nature et la prestation des services à rendre;

**Attendu** la volonté des collèges constituants de maintenir des services de qualité aux étudiants selon les besoins évolutifs;

**Attendu** la recommandation de la direction du collège constituant de Joliette;

CECJ240222-11	<p>Sur proposition de M. Dave Dupuis, dûment appuyée par Mme Amélie Lepage, il est proposé de donner un avis favorable aux modifications proposées au Règlement no 5 sur les droits de scolarité et de toute nature, exigibles des étudiants qui fréquentent le Cégep régional de Lanaudière.</p> <p><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
---------------	---

## 12. Recommandation d'émission de diplômes

### PROJET DE RÉSOLUTION # 1

**Attendu** les dispositions de l'article 18.4 de la PIEA qui précise que « *Le directeur ou la directrice du collège constituant de Joliette recommande les étudiants et les étudiantes admissibles à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'une attestation d'études collégiales (AEC) et d'un diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) et les soumet au conseil d'établissement pour une recommandation de certification aux instances appropriée* »;

**Attendu** les dispositions de l'article 32 du *Règlement sur le régime des études collégiales* ;

**Attendu** la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Joliette ;

CECJ240222-12	<p>Sur proposition de Mme Andrée Saint-Georges, dûment appuyée par Mme Amélie Lepage, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander au ministre de l'Éducation et de l'enseignement supérieur de décerner un diplôme aux personnes dont le nom apparaît sur la liste suivante :</p> <p>Numéro de confirmation : 46458 085 Code de lot : JO2023110101</p> <p><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
---------------	--

### PROJET DE RÉSOLUTION # 2

**Attendu** les dispositions de l'article 18.4 de la PIEA qui précise que « *Le directeur ou la directrice du collège constituant de Joliette recommande les étudiants et les étudiantes admissibles à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'une attestation d'études collégiales (AEC) et d'un diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) et les soumet au conseil d'établissement pour une recommandation de certification aux instances appropriées* »;

**Attendu** les dispositions de l'article 33 du *Règlement sur le régime des études collégiales* ;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Joliette ;

CECJ240222-13	<p>Sur proposition de Mme Maryse Locat, dûment appuyée par Mme Annie Bacon, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.</p> <p><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
---------------	---

### 13. Rapport de la direction du collège

#### ➤ Dossiers administratifs :

Le 13 février se déroulait notre activité « Portes ouvertes ». Nous avons accueilli près de 480 visiteurs.

#### ➤ Dossiers pédagogiques :

Le 13 janvier, il y a eu une conférence de presse à Saint-Zénon. Une première cohorte formée de 17 étudiantes issues de la communauté atikamekw entamera une attestation d'études collégiales (AEC) en éducation en services à l'enfance.

#### ➤ Autres dossiers :

Présentement, il y a le sondage : Comment tu vas? (En provenance du CISSS de Lanaudière) qui est diffusé dans les trois collèges du régional. Le taux de réponses des étudiants de Joliette est très bon.

Le 31 janvier a eu lieu la finale locale de « Cégeps en spectacle » au Centre culturel Desjardins. Zut de flûte, grands favoris du jury à la finale locale de Cégeps en spectacle. Le duo participera à la finale régionale qui se tiendra au cégep de Sorel-Tracy le 23 mars prochain.

Le 1<sup>er</sup> février a eu lieu le midi-carrière de Génie civil dans le hall du Centre culturel Desjardins. C'était l'occasion pour les étudiants de rencontrer 27 entreprises de la région œuvrant dans le domaine afin d'échanger et de bâtir leur réseau de contact. Une cinquantaine d'étudiants ont participé à l'événement.

Le 16 avril 2024, dès 18 h 30, à la salle Calimarose se tiendra la « Soirée-Carières, pour un avenir en Arts! ». Au programme, des entrevues et des rencontres dynamiques avec des diplômés en Arts visuels du Cégep à Joliette. Les perspectives d'emploi en arts visuels, des réussites et des défis rencontrés par ces artistes sont aussi présentés.

Le 25 mai se tiendra, au Club de golf Le Portage à L'Assomption, le tournoi de golf annuel au profit des étudiants-athlètes de l'équipe régionale de football les *Triades* organisé par la Fondation du Cégep de Lanaudière.

#### 14. Rapport de la présidence

La présidente informe les membres que le journal interne, le Recto Verso, leur sera envoyé par courriel à chaque parution. Elle mentionne que les informations importantes concernant le cégep leurs seront également envoyées.

Une suggestion est faite aux membres afin d’avoir une rencontre moins formelle, plus festive afin de faire plus ample connaissance.

#### 15. Dépôt de documents

Il y a eu dépôt des documents suivants :

- Bilan 2022-2023 et priorités de travail 2023-2024 de la Formation continue;
- États financiers 2022-2023.

#### 16. Divers

Il y aura une réunion extraordinaire le 14 mars prochain. La prochaine réunion ordinaire se tiendra le jeudi 18 avril prochain.

#### 17. Levée de l’assemblée

CECJ240222-14	L’ordre du jour étant épuisé, il est résolu par Mme Emmanuelle Richard de lever la séance à 20 h 20.  ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
---------------	---

Emmanuelle Richard  
Présidente

Hélène Latendresse  
Secrétaire